

Informations de base	
2008/0214(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure terminée
Bandes de fréquence à réserver pour l'introduction coordonnée de communications mobiles terrestres publiques cellulaires numériques paneuropéennes Subject 3.30.05 Communications électroniques et mobiles, services cryptés 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques 3.30.20 Réseaux transeuropéens de communication	

Acte final	
Directive 2009/0114 JO L 274 20.10.2009, p. 0025	Résumé